



## BPJEPS ANIMATEUR MENTION ANIMATION CULTURELLE

### COMPOSANTES DE LA FORMATION

UC 1 : encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC 2 : mettre en œuvre un projet d'animation culturelle s'inscrivant dans le projet de la structure

UC 3 : conduire une action d'animation dans le champ des activités culturelles

UC 4 : mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ des activités culturelles.



Toutes nos vidéos métiers sur  
[www.profession-sport-loisirs.fr](http://www.profession-sport-loisirs.fr)

### EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
  - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
  - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
  - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
- Être capable de justifier d'une expérience d'animateur(trice) professionnel(le) ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil ;
- Être capable de produire un dossier comportant un récapitulatif de sa pratique personnelle dans un support d'activité culturelle prenant la forme d'un portfolio argumenté présentant les pratiques artistiques et/ou culturelles du candidat.

### CALENDRIER DES FORMATIONS

Voir le site du Ministère : [www.rncp.cncp.gouv.fr](http://www.rncp.cncp.gouv.fr)